



Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche tenue au 601, rue Sainte-Anne, Yamachiche, le jeudi 28 novembre 2019 à 16 h.

Étaient présents :

M. Pierre Deshaies
Mme Laurence Requilé
M. Clovis Paquin
Mme Lauréanne Daneau
M. Guy Vachon
M. Guy Fradette
M. Dominic Germain
Mme Diane Rivard
M. Louis Allard
M. Martin Laterreur
M. Michel Bourassa

Étaient absents :

M. Alain Pichette
M. Jean Lemieux
M. Emmanuel Kelhetter

Assistait également à la réunion :

Francis Clément, directeur général

1. Mot de bienvenue

M. Pierre Deshaies souhaite la bienvenue aux administrateurs et aux administratrices et les remercie pour le temps consacré à la préparation de la rencontre.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Après sa lecture, l'ordre du jour est proposé par M. Michel Bourassa, appuyé par M. Louis Allard et adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2019

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 septembre 2019 a été envoyé par courriel à chaque administrateur et administratrice.

Résolution n° CA-2019-11-28-01

Sur proposition de M. Guy Vachon, appuyée par Mme Diane Rivard, il est unanimement résolu :
D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 septembre 2019.

4. Suivi du procès-verbal

M. Francis Clément fait le suivi des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration du 25 septembre 2019 (annexe 1). Toutes les résolutions ont été réalisées. Une colonne avec la date de réalisation a également été ajoutée au document afin de faciliter le suivi.

5. Projets réalisés à l'été 2019

M. Pierre-Marc Constantin et Mmes Lison Pakula, Geneviève Richard, Catherine Dubois, Mélanie Cléroux et Emmanuelle Beaumier présentent les principaux projets réalisés au cours de l'été 2019 et répondent aux questions des membres du conseil d'administration, qui les félicitent pour tout le travail accompli.

6. Journaux des activités de la permanence (septembre et octobre 2019)

M. Clément présente les points saillants des journaux des activités de la permanence pour les mois de septembre et octobre 2019 qui ont été transmis par courriel aux membres du conseil d'administration à la fin de chaque mois. M. Clément répond également aux questions des administrateurs et administratrices.

Résolution n° CA-2019-11-28-02

Sur proposition de Mme Laurence Requilé, appuyée par M. Clovis Paquin, il est unanimement résolu :

D'entériner toutes les actions de la permanence contenues dans les journaux des activités de la permanence pour les mois de septembre et octobre 2019, incluant les signatures de contrats et d'ententes qui sont indiquées dans les journaux des activités et respectant les politiques internes.

7. Remboursement des déplacements des membres du conseil d'administration

M. Clément explique aux membres du conseil d'administration les clauses de la convention d'aide financière 2018-2021 qui lie l'OBVRLY et le MELCC concernant le remboursement des dépenses des membres du conseil d'administration ainsi que le contenu à ce sujet dans la *Politique de remboursement* de l'Organisme. Il indique que les clauses sont larges et mériteraient un meilleur encadrement afin d'assurer une équité dans le traitement. Conséquemment, la méthode la plus simple serait d'approuver les membres pouvant réclamer des frais de déplacement par une résolution.

Résolution n° CA-2019-11-28-03

Sur proposition de M. Clovis Paquin, appuyée par M. Louis Allard, il est unanimement résolu :

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement des membres du conseil d'administration suivants :

- M. Pierre Deshaies
- M. Louis Allard
- Mme Diane Rivard
- M. Guy Vachon

8. Finances

a) État des résultats et bilan au 31 octobre 2019

M. Clément présente l'état des résultats (revenus et dépenses) et le bilan en date du 31 octobre 2019 (annexe 2). Les revenus et les dépenses sont plus élevés qu'anticipés en raison des projets qui se sont ajoutés dans les derniers mois et de l'embauche de deux nouvelles ressources pour travailler sur ces projets. Toutefois, les dépenses sont sous contrôle et même légèrement en dessous des prévisions. Un surplus est anticipé pour la fin de l'année financière.

Résolution n° CA-2019-11-28-04

Sur proposition de Mme Lauréanne Daneau, appuyée par M. Martin Laterreur, il est unanimement résolu :

D'entériner le chèque 2 845, les retraits directs, transferts, paiements de factures et remises gouvernementales entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 octobre 2019.

9. Gestion des surplus financiers

M. Clément rappelle aux membres du conseil d'administration que lors de la réunion du 25 septembre 2019, il avait été demandé de présenter un plan afin de gérer adéquatement les surplus financiers de l'Organisme.

a) Affectation d'une partie du surplus

M. Clément indique qu'il n'y a actuellement pas de montant prévu afin de faire face à une éventuelle période difficile. La mise en place d'un fond de réserve constituerait une bonne garantie pour l'Organisme.

Résolution n° CA-2019-11-28-05

Sur proposition de M. Louis Allard, appuyée par M. Dominic Germain, il est unanimement résolu :

D'affecter un montant de 50 000 \$, lequel sera placé dans un compte bancaire distinct pour une durée maximale de 5 ans, afin de répondre à une éventuelle période de difficultés financières (retard dans le financement, diminution du financement, etc.) de l'OBVRLY. Ce montant ne peut être utilisé qu'avec l'accord du conseil d'administration.

b) Mise en place d'un programme de financement scolaire

M. Guy Vachon propose d'utiliser une partie des surplus comme levier pour des projets en milieu scolaire. Cette approche pourrait permettre la réalisation de projets structurants pour lesquels le financement est actuellement difficile à obtenir, en plus de permettre un rapprochement entre l'Organisme et le milieu scolaire. Les membres du conseil d'administration échangent sur le sujet et précisent que le programme devra prévoir ce qu'il advient des surplus s'ils ne sont pas dépensés pendant une année.

Résolution n° CA-2019-11-28-06

Sur proposition de Mme Lauréanne Daneau, appuyée par M. Louis Allard, il est unanimement résolu :

De créer un programme visant à soutenir les projets scolaires en lien avec la gestion de l'eau et d'utiliser 20 % des bénéfices annuels de l'Organisme afin de financer ce programme à compter de l'exercice 2020-2021.

c) Ajustements à la *Politique de gestion des ressources humaines*

M. Clément rappelle aux membres du conseil d'administration quelques articles de la Politique de l'Organisme concernant le salaire concurrentiel harmonisé à la moyenne des OBV et présente les données rendues disponibles par le ROBVO pour l'année financière 2018-2019.

M. Clément présente également les écarts en fonction des différents postes et propose une majoration des salaires variables en fonction des postes. Les administrateurs(trices) discutent du meilleur moment pour mettre en place des ajustements et précisent que ceux-ci ne pourront se faire sur une base annuelle. M. Clément explique également la pertinence de modifier un article suite à l'adoption de la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes de l'Organisme*. Finalement, M. Clément présente aux membres du conseil d'administration un nouvel article qui vise à offrir davantage de flexibilité dans la gestion des ressources humaines sans nécessairement changer le poste auquel un(e) employé(e) est rattaché(e). Les administrateurs(trices) insistent sur le fait qu'une telle approche doit être documentée pour éviter les dérapages.

Résolution n° CA-2019-11-28-07

Sur proposition de M. Louis Allard, appuyée par M. Martin Laterreur, il est unanimement résolu :

De modifier les éléments suivants dans la *Politique de gestion des ressources humaines* de l'Organisme :

- Bonification des échelons salariaux de 2,3 % pour le poste de directeur général, de 1,8 % pour le poste de coordonnateur et de 3,6 % pour le poste de chargé de projet à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Retirer l'article 4.2 et modifier l'article 4.1 : « L'employeur ne tolérera aucune forme de discrimination et de harcèlement visant ses employés dans le cadre de l'exécution de leur travail, que cette discrimination ou ce harcèlement émane d'employés de l'Organisme, de ses administrateurs ou de ses partenaires, conformément à la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes de l'Organisme*. »
- Ajouter l'article 10.3 : « La direction générale peut attribuer une prime de responsabilité raisonnable, justifiée et documentée à des employé(e)s lorsque de nouvelles fonctions et responsabilités sont ajoutées à leur contrat de travail, sans que cela ne nécessite un changement de poste. La direction générale doit aviser le conseil d'administration de cette décision. »

d) Stratégie pour les immobilisations et l'acquisition de connaissances

M. Clément informe les membres du conseil d'administration qu'une stratégie pour la gestion des immobilisations de l'Organisme leur sera présentée au printemps. De plus, une liste des

connaissances souhaitables à ajouter au PDE sera déposée au même moment. Des ressources pourront être affectées à l'acquisition de ces connaissances.

e) États financiers 2019-2020

M. Clément présente aux administrateurs(trices) les principales différences entre un rapport de mission d'examen et une mission d'audit. Les membres discutent entre eux des avantages et considèrent qu'il serait avantageux de réaliser un audit, minimalement pour une année, afin de s'assurer de la conformité de nos méthodes comptables et d'obtenir des recommandations dans une optique d'amélioration continue.

Résolution n° CA-2019-11-28-08

Sur proposition de M. Michel Bourassa, appuyée par M. Louis Allard, il est unanimement résolu :

De procéder à une mission d'audit pour les états financiers 2019-2020 de l'Organisme.

10. Administration

a) Politique éditoriale

M. Clément informe les administrateurs(trices) que le comité de gouvernance se penche actuellement sur la rédaction d'une politique éditoriale qui permettra de baliser les interventions de l'Organisme dans le milieu. La notion de « devoir de loyauté » devrait notamment y être abordée, comme c'est le cas dans quelques municipalités. La politique devrait être déposée à la prochaine réunion et un plan de communication sera par la suite élaboré.

b) Don d'un terrain à l'OBVRLY

M. Clément informe les administrateurs(trices) qu'une succession souhaite faire don d'un terrain en bordure de la rivière Yamachiche à l'Organisme, conformément à ses mandats. Une difficulté est toutefois rencontrée au niveau de la possibilité d'émettre un reçu d'impôts. M. Louis Allard propose d'évaluer la possibilité la création d'une fiducie environnementale. Des démarches seront réalisées dans les prochaines semaines afin d'évaluer les différents scénarios et un conseil d'administration électronique pourrait être tenu en janvier selon les résultats obtenus.

c) Retour sur le 22^e Rendez-vous des OBV

M. Clément effectue un bref retour sur le 22^e Rendez-vous des OBV qui s'est tenu à Saint-Alexis-des-Monts du 21 au 23 octobre 2019. Il indique qu'il a notamment été question de mobilisation, de concertation, de reddition de compte et d'indicateurs de performance et que certains de ces éléments pourraient se retrouver dans la prochaine convention d'aide financière qui devrait couvrir la période 2021-2024. Un comité mixte entre le ROBVQ et le MELCC travaillera sur cette convention d'ici le printemps 2020.

11. Plan directeur de l'eau

a) Prochaines étapes

M. Clément rappelle aux administrateurs(trices) les prochaines étapes concernant le Plan directeur de l'eau, par exemple la mise à jour annuelle, l'ajout d'objectifs de conservation des milieux humides et des milieux associés (31 mars 2021), rédaction d'un plan d'action 2021-2026, élaboration d'un nouveau PDE pour 2026, etc.

b) Comité PDE

En fonction des nombreuses prochaines étapes en lien avec le PDE et du processus mis en place lors de la rédaction du dernier PDE, M. Clément propose aux membres du conseil d'administration de remettre en place un comité PDE.

Résolution n° CA-2019-11-28-09

Sur proposition de M. Guy Fradette, appuyée par M. Louis Allard, il est unanimement résolu :

D'autoriser la création d'un comité PDE jusqu'en mars 2021 qui aura pour mandat de :

- Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PDE ;
- Collaborer au processus de mise à jour des objectifs de conservation des milieux humides et des milieux associés ;
- Collaborer à l'élaboration du plan d'action 2021-2026 ;
- Orienter la mise à jour annuelle du PDE.

De mandater Pierre Deshaies, Francis Clément et Pierre-Marc Constantin pour identifier les participant(e)s à ce comité dans une approche de représentativité des acteurs de l'eau.

12. Ressources humaines

a) Évaluation du rendement de la direction générale

M. Deshaies rappelle aux membres du conseil d'administration les particularités de l'année 2019 pour la direction générale (congé de paternité, horaire condensé, etc.) et propose de reporter d'une année son évaluation.

Résolution n° CA-2019-11-28-10

Sur proposition de Mme Lauréanne Daneau, appuyée par M. Michel Bourassa, il est unanimement résolu :

De surseoir à l'évaluation du rendement de la direction générale pour l'exercice 2019-2020.

13. Varia

M. Bourassa informe les membres que l'Organisme sera invité à participer à une conférence de presse en janvier, alors que la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts sera nommée « Communauté bleue ». Les administrateurs(trices) félicitent la Municipalité pour cette nomination.

14. Prochaine réunion

La prochaine réunion en personne du conseil d'administration se tiendra le 10 mars 2020 à 19 h.



15. Levée de la réunion

Levée de la réunion à 19 h, proposée par M. Guy Vachon, appuyée par M. Michel Bourassa et adoptée à l'unanimité.

M. Pierre Deshaies, président

M. Guy Fradette, secrétaire



ANNEXE 1

Suivi des résolutions



ANNEXE 2

État des résultats et bilan au 31 octobre 2019